

**CETTE NOTE CONCERNE UNIQUEMENT  
LES CANDIDATS INDIVIDUELS AU CAP  
ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE  
ENFANCE**

Toutes les informations concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance sont précisées par l'arrêté du 22 février 2017 :

[http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap\\_accomp\\_educ/Annexes\\_CAP\\_AEPE.pdf](http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf)

**1)- PRE-INSCRIPTION SUR CYCLADES AU CAP AEPE (Code 33205)**

Les préinscriptions en ligne se dérouleront du **02 avril 2023 au 13 mai 2023**. Il convient de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Les préinscriptions se font uniquement par internet à l'adresse : [www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc) Rubrique « examen »

**2)- INSCRIPTION :**

Je m'inscris puis j'imprime et vérifie ma confirmation d'inscription. Si je constate des erreurs, je modifie mon inscription en ligne.

Je n'oublie pas de signer ma confirmation d'inscription et je téléverse celle-ci avec tous les justificatifs sur mon compte CYCLADES ;

**Je dois téléverser tout mon dossier avant le lundi 13 mai 2024.**

**La réglementation liée aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP ou stage) ou aux expériences professionnelles :**

Le référentiel du CAP AEPE précise les lieux et les durées de PFMP (stages) ou d'expérience professionnelle exigés pour présenter les épreuves du CAP AEPE. Vous trouverez toute la réglementation ainsi que les différentes situations sur le site EDUSCOL :

[https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP\\_AEPE.html](https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html)

Pour **tous les candidats inscrits à la totalité des épreuves professionnelles**, la durée des PFMP (stages) ou d'expériences professionnelles est fixée à **14 semaines minimum soit 448 heures**.

7 semaines en accueil collectif auprès d'une structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans

7 semaines en accueil moins de 3 ans dans une structure accueillant des enfants de moins de 3 ans

**Les candidats qui ne passent pas toutes les épreuves professionnelles doivent justifier de 5 semaines de stage et/ou expérience professionnelle minimum par épreuve à passer.**

Nombre d'épreuves professionnelles à passer	Nombre d'épreuves professionnelles dispensées	Durée minimum de PFMP et/ou d'expérience professionnelle à justifier
1	2	5 semaines soit <b>160 heures</b>
2	1	10 semaines soit <b>320 heures (5 semaines pour chaque épreuves)</b>

**Epreuve EP1 : Présentation des fiches ET Epreuve EP3 : Projet d'accueil réel**

<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; margin-bottom: 20px;"> <p><b>Fiches EP1</b> à adresser au lycée où le candidat passe l'épreuve</p> </div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px;"> <p><b>Projet d'accueil réel</b> à adresser au lycée où le candidat passe l'épreuve</p> </div>	<p>➤ <b>Épreuve EP1 :</b></p> <p>Pendant l'épreuve orale d'une durée de 25 minutes, le candidat présente au jury deux fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une fiche relative à la réalisation d'un soin du quotidien</li> <li>- une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages</li> </ul> <p>Ces fiches s'appuient sur l'expérience du candidat en PFMP (stage) et/ou lors de son expérience professionnelle auprès d'enfants de 0 à 3 ans.</p> <p>Contenu des fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du contexte d'intervention</li> <li>- Description des activités</li> </ul> <p>Il s'agira en particulier de préciser les activités conduites auprès des enfants de zéro à trois ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat devra adresser, <b>au lycée centre d'épreuve (adresse précisée sur la convocation), par courrier recommandé avec <u>accusé de réception</u>, les 2 fiches recto- verso en double exemplaire.</b></li> <li>- Les nom, prénom, numéro de candidat, date et heure d'épreuve doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de ces documents (fiches)</li> </ul> <p style="color: red;">En l'absence du dépôt de ces 2 fiches à la date fixée, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et se verra attribuer la note de zéro.</p> <p>➤ <b>Épreuve EP3 :</b></p> <p>Le choix du projet se fait <b><u>au moment de l'inscription</u></b> : il est définitif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>SANS projet accueil réel</u></b> : le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir de documents proposés par le jury. Le temps de préparation dans cette situation est de 1 h 30'.</li> <li>• <b><u>AVEC projet accueil réel</u></b> : les assistants maternels agréés et les employés à domicile peuvent présenter un projet d'accueil réel (5 pages maximum) qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile. Dans cette situation, le candidat <b>devra adresser, au lycée centre d'épreuve (adresse précisée sur la convocation), par courrier recommandé avec <u>accusé de réception</u> le projet d'accueil en <u>double exemplaire.</u></b> Les nom, prénom, numéro de candidat, date et heure d'épreuve doivent apparaître lisiblement en haut de chaque projet. Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de son projet.</li> </ul> <p style="color: red;">En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et se verra attribuer la note de zéro.</p>
---	--

### Épreuves générales ([\*Arrêté du 11 juin 2021\*](#))

Les candidats titulaires d'un des diplômes ci-dessous, sont dispensés **à leur demande** des **épreuves générales** suivantes : EG1 : Français/histoire-géographie/enseignement moral et civique, EG2 : Mathématiques et physique-chimie, EG3 : éducation physique et sportive, EG4 : Prévention Santé Environnement.

- **CAP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BEP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BAC professionnel**

Les candidats titulaires d'un des diplômes ci-dessous, sont dispensés **à leur demande** des **épreuves générales** suivantes : EG1 : Français/histoire-géographie/enseignement moral et civique, EG2 : Mathématiques et physique-chimie, EG3 : éducation physique et sportive.

- **Baccalauréat général, Baccalauréat technologique, DAEU** ou examen spécial d'entrée à l'université
- Diplôme ou titre enregistré au moins de **niveau 4** de qualification dans le RNCP...
- Certification délivrée dans un état membre de **l'union européenne** classée au moins de niveau 4